



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 13 MAI 2015

À 17 H 07

PROCÈS-VERBAL 15-05

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 043-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015 -**

RÉSOLUTION 044-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 045-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau souhaite une réponse sur sa demande de rencontre avec le comité transport adapté. M. Bruno Vachon l'informe que le comité devrait se réunir avant la fin du mois de juin.

Madame Noëlla Bell

Madame Bell demande un suivi sur sa demande d'ajouter un concessionnaire pour la vente de titres de transport sur la rue Alexandre à Sherbrooke. La directrice générale donne l'information qu'avec l'arrivée de la billettique, le réseau de distribution doit être revu.

Monsieur Martin Tremblay

Monsieur Tremblay questionne le positionnement de l'arrêt d'autobus à l'intersection Évangéline-Darche.

Madame Francine Bergeron, Associée, Certification, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et monsieur Claude Cournoyer, CPA, CGA, MBA auditeur, Ville de Sherbrooke, déposent et commentent les états financiers au 31 décembre 2014.

6. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RÉSOLUTION 046-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 et conservé aux archives sous le no A15-11 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

7. AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2014 -

RÉSOLUTION 047-15

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 713 278 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2016, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2014 de 713 278 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2014 au montant de 713 278 \$ soit et est affecté au budget de l'année 2016.

- ADOPTÉ -

8. DÉPÔT DU RAPPORT D'ACHALANDAGE 2014 -

RÉSOLUTION 048-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport d'achalandage 2014 soit et est reçu en dépôt et conservé aux archives sous le no A15-12.

- ADOPTÉ -

**9. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 036 000 \$
DATÉE DU 27 MAI 2015 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE -**

RÉSOLUTION 049-15

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 036 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
R-016	2 600 \$
R-017-2	109 800 \$
R-018	221 000 \$
R-020	220 000 \$
R-021	57 100 \$
R-023	818 900 \$
R-024	616 600 \$
R-029	665 000 \$
R-032	1 674 500 \$
R-032	295 500 \$
R-032	1 188 450 \$
R-032	896 550 \$
R-034	270 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 036 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient et sont datées du 27 mai 2015;

Que ces obligations soient et sont immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient et sont déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit et est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke, 1261, rue King Est, Sherbrooke (Québec) J1G 1E7;

Que les intérêts soient et sont payables semi annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient et ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient et sont signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- ADOPTÉ -

10. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 036 000 \$**
DATÉE DU 27 MAI 2015 - RÉOLUTION DE COURTE
ÉCHÉANCE -

RÉSOLUTION 050-15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 036 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros R-016, R-017-2, R-018, R-020, R-021, R-023, R-024, R-029, R-032 et R-034, la Société de transport de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : **cing (5) ans** (à compter du 27 mai 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R-029, R-032 et R-034, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

11. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 036 000 \$**
DATÉE DU 27 MAI 2015 - RÉOLUTION D'ADJUDICATION -

RÉSOLUTION 051-15

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-016, R-017-2, R-018, R-020, R-021, R-023, R-024, R-029, R-032 et R-034, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mai 2015, au montant de 7 036 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,99700	840 000	1,30 %	27-05-2016	2,20813 %
		860 000	1,50 %	27-05-2017	
		879 000	1,65 %	27-05-2018	
		900 000	1,90 %	27-05-2019	
		3 557 000	2,05 %	27-05-2020	
Financière Banque Nationale inc.	98,70300	840 000	1,30 %	27-05-2016	2,24540 %
		860 000	1,50 %	27-05-2017	
		879 000	1,60 %	27-05-2018	
		900 000	1,85 %	27-05-2019	
		3 557 000	2,00 %	27-05-2020	

Mackie Research	98,88800	840 000	1,30 %	27-05-2016	2,25357%
Capital .		860 000	1,40 %	27-05-2017	
Corporation		879 000	1,60 %	27-05-2018	
		900 000	1,85 %	27-05-2019	
		3 557 000	2,10 %	27-05-2020	
Valeurs Mobilières	98,56800	840 000	1,40 %	27-05-2016	2,33215 %
Desjardins inc.		860 000	1,50 %	27-05-2017	
		879 000	1,65 %	27-05-2018	
		900 000	1,90 %	27-05-2019	
		3 557 000	2,05 %	27-05-2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés Mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 7 036 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Marchés Mondiaux CIBC inc.;

Que demande soit et est faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises.

- ADOPTÉ -

12. MAINTIEN DU FINANCEMENT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET ACQUISITION DE VÉHICULES DE TRANSPORT (AVT) – CADRE FINANCIER 2016-2020 -

RÉSOLUTION 052-15

ATTENDU QUE la Société de gestion AVT a été créée en avril 2010 dans le but de répondre aux différents besoins des 9 sociétés de transport du Québec : Achats regroupés d'autobus, Gestion de contrats et Vigie technologique ;

ATTENDU QUE le cadre financier total pour les services rendus aux 9 sociétés de transport par AVT pour la période 2011 à 2015 a été de 11 852 312 \$;

ATTENDU QUE les 9 sociétés ont assumé 50% du coût de financement d'AVT durant la période 2011 à 2015 ;

ATTENDU QUE le MTQ a assumé 50% du coût du financement d'AVT durant la période 2011 à 2015 ;

ATTENDU QUE le coût pour les services d'AVT représentait 1,75% de la valeur des autobus que les sociétés de transport projetaient acquérir durant la période 2011 à 2015, et que ce pourcentage était très compétitif par rapport au marché, pour des services similaires qui se situent entre 2% et 7% ;

ATTENDU QU'une partie importante du financement du MTQ provenait d'une subvention de 5 000 000 \$ qui permettait de financer les activités de vigie et les projets de démonstration reliés à l'électrification des transports ;

ATTENDU QUE la subvention de 5 000 000 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le cadre financier de la période 2011 à 2015 viendra à échéance le 31 décembre 2015, et que les 9 sociétés de transport doivent planifier le financement des activités de Société de gestion AVT pour la période 2016 à 2020 ;

ATTENDU QUE les services rendus par AVT sont très importants pour les sociétés de transport et que le coût serait beaucoup plus élevé si chacune des sociétés avait à réaliser elle-même les différentes tâches présentement confiées à AVT ;

ATTENDU QU'AVT a besoin de sources de financement stables et prévisibles ;

ATTENDU QU'AVT assume un leadership et un rôle stratégique à titre de représentant des 9 sociétés de transport auprès du MTQ et des manufacturiers d'autobus ;

ATTENDU QU'AVT a réussi à maintenir le coût pour les services rendus aux 9 sociétés de transport au même niveau que pour le cadre financier 2011 à 2015, ce qui n'obligera pas les 9 sociétés de transport et le MTQ à investir davantage;

ATTENDU QUE le cadre financier de la période 2016 à 2020 sera de 11 898 631 \$, ce qui représente une faible hausse de 0,3%, malgré les nombreuses hausses de coûts assumées par AVT depuis 2011 ;

ATTENDU QU'AVT a pris les moyens nécessaires afin d'offrir ses services aux 9 sociétés de transport au meilleur coût ;

ATTENDU QUE le coût pour les services d'AVT représente 1,76% de la valeur des autobus que les sociétés de transport ont planifié acquérir durant la période 2016 à 2020, et que ce pourcentage est très

compétitif par rapport au marché pour des services similaires qui se situent entre 2% et 7% ;

ATTENDU QUE les 9 sociétés doivent assumer un lourd fardeau financier et qu'il est important de maintenir la contribution financière du MTQ pour les services rendus par AVT dans un contexte de saine gestion ;

ATTENDU QU'AVT assume la coordination du Plan stratégique des 9 sociétés de transport en matière d'électrification des transports et de l'importance accordée à cette orientation par le MTQ ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que ce conseil mandate M. Bruno Vachon, président du conseil d'administration, afin de solliciter le ministre des Transports du Québec à intervenir afin que le Ministère des Transports confirme qu'il maintiendra à 50 % la part du financement pour les services rendus par AVT aux 9 sociétés de transport pour la période de 2016 à 2020.

- ADOPTÉ -

13. **COMITÉ D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ –
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA STS -**

RÉSOLUTION 053-15

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 045-13, la Société de transport de Sherbrooke avait procédé à la désignation de ses représentants au comité d'admission au transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat des représentants de la Société de transport de Sherbrooke et/ou de désigner de nouvelles personnes pour la représenter au sein du comité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Réal Verpaelst, superviseur-répartiteur, soit et est nommé à titre d'officier délégué pour un mandat de deux (2) ans et que monsieur Michel Cloutier, directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client, soit et est nommé à titre de substitut pour un mandat de deux (2) ans.

- ADOPTÉ -

14. **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 081-14 - ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'AIDE À LA PLANIFICATION DU RÉSEAU / HASTUS -**

RÉSOLUTION 054-15

ATTENDU que la résolution 081-14, datant du 10 septembre 2014, autorisait la STS à acquérir de GIRO les modules Crew et Vehicule de la suite Hastus au montant de 220 480 \$ plus taxes pour et au nom des sociétés participantes lesquelles ont dûment mandaté la STS et conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises par le ministre des Transports du Québec (MTQ) des conditions et l'éligibilité des subventions du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour chacune des sociétés participantes et sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été adressée au MTQ le 26 septembre 2014 afin d'obtenir une subvention (SOFIL) et que les sociétés participantes sont en attente de cette approbation;

ATTENDU la nécessité pour les sociétés participantes de bénéficier des modules Crew et Vehicules de la suite Hastus afin de planifier les réseaux pour les périodes de l'automne 2015 et suivantes;

ATTENDU que la planification des réseaux doit démarrer sans délai additionnel et que les sociétés participantes ne peuvent prendre le risque d'attendre davantage l'autorisation ministérielle du MTQ, au risque de perdre les gains anticipés liés à l'acquisition de ces outils et voir les coûts d'exploitation des réseaux augmenter;

ATTENDU que la soumission de GIRO était valide jusqu'au 31 mars 2015 et que suite à une prolongation de délai pour l'octroi de contrat celui-ci a augmenté le coût de sa proposition compte tenu des délais courus et qu'il y a un risque de voir leur soumission être retirée pour les mêmes raisons;

ATTENDU que la proposition initiale pour l'acquisition du logiciel Hastus, modules Crew et Vehicule, au montant de 220 480 \$ plus taxes a été majorée à 226 103 \$ plus taxes, lequel est réparti selon la clef de répartition prévue et dont les coûts sont maintenant les suivants :

Lévis	Saguenay	Sherbrooke	Trois-Rivières
61 078 \$	57 664 \$	62 785 \$	44 576 \$

ATTENDU que la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée par les autres sociétés participantes pour octroyer le contrat inconditionnellement dans le but d'assurer la planification requise des réseaux;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Société de transport de Sherbrooke (STS) soit et est autorisée à acquérir inconditionnellement à l'approbation par le MTQ, les modules Crew et Vehicule de la suite Hastus au montant de 226 103 \$ plus taxes pour et au nom des sociétés participantes lesquelles ont dûment mandaté la STS.

Que ce conseil autorise la directrice générale à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

Que la présente résolution fasse partie intégrante du Protocole – Système de transport intelligent et soit et est conservée aux archives sous le numéro A09-02.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Madame Ariadne C. Echevers souligne le bon travail de chauffeurs qui prennent le temps d'attendre un autobus qui doit assurer une correspondance pour des clients.

Madame Chantal L'Espérance souhaite qu'un suivi rigoureux se fasse pour enlever les graffitis sur les murales aux stations du Dépôt et du Cégep ainsi que pour restaurer celles-ci.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 35

Sherbrooke (Québec), le 13 mai 2015

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire

J'atteste que le 19 mai 2015, la secrétaire de la Société m'a présenté le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mai 2015 et que j'en approuve le contenu.

Le président,

Bruno Vachon

